



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT



COOPERATIVE LAITIERE DE LA SEVRE

Laiterie d'Echiré (79)

Dossier Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE

GES n°136631

Juillet 2015

AGENCE OUEST

Z.I des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST

La Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

SOMMAIRE

<u>A.</u>	<u>OBJET ET CONTEXTE DE LA DEMANDE</u>	<u>3</u>
<u>B.</u>	<u>NATURE DE L'ACTIVITE ET NIVEAU DE PRODUCTION.....</u>	<u>3</u>
<u>I.</u>	<u>RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT.....</u>	<u>5</u>
<u>A.</u>	<u>IMPACT SUR LE SITE</u>	<u>5</u>
<u>B.</u>	<u>IMPACT SUR L'EAU.....</u>	<u>7</u>
<u>C.</u>	<u>IMPACT SUR L'AIR.....</u>	<u>10</u>
<u>D.</u>	<u>IMPACT SUR LE BRUIT</u>	<u>10</u>
<u>E.</u>	<u>DECHETS ET COPRODUITS</u>	<u>11</u>
<u>F.</u>	<u>LES TRANSPORTS</u>	<u>11</u>
<u>G.</u>	<u>ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000</u>	<u>11</u>
<u>H.</u>	<u>IMPACT SANITAIRE</u>	<u>11</u>
<u>I.</u>	<u>IMPACTS CUMULES LIES AUX "PROJETS EN COURS"</u>	<u>12</u>
<u>J.</u>	<u>UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE</u>	<u>12</u>
<u>K.</u>	<u>INVESTISSEMENTS ET MESURES COMPENSATOIRES.....</u>	<u>12</u>
<u>L.</u>	<u>REMISE EN ETAT DU SITE</u>	<u>13</u>
<u>II.</u>	<u>RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS</u>	<u>14</u>

DEMANDE de la COOPERATIVE LAITIERE DE LA SEVRE

A. OBJET ET CONTEXTE DE LA DEMANDE

La Coopérative Laitière de la Sèvre exploite une unité de production de beurre et de crème à Echiré : **la Laiterie d'Echiré**.

La Laiterie a été fondée en 1891 dans les dépendances d'une ferme située au bord de la Sèvre niortaise, en plein cœur du village. La création de la laiterie répondait à une production croissante de lait sur le secteur, suite à la disparition de la culture de la vigne (décimée par le phylloxéra), remplacée par des élevages laitiers.

L'activité du site est actuellement soumise à **déclaration** au titre de la réglementation des Installations Classées. En 2014, le site a travaillé 268 jours.

La Coopérative a engagé une réflexion afin de pérenniser son activité de production de beurre, soumise à un marché très concurrentiel. Cette réflexion a abouti au choix de développer l'activité beurrerie sur le site d'Echiré, avec notamment un transfert de la beurrerie du site de Celles sur Belle, sur ce site.

Aussi, afin de pérenniser l'activité de production de beurre de la Coopérative, la capacité de production du site va être augmentée. A terme, compte-tenu de la quantité de matière première transformée (crème de lait), le site sera soumis à **autorisation*** au titre de la réglementation des Installations Classées.* en l'absence de seuil défini pour le régime, en principe simplifié, de l'enregistrement.

Le présent projet ne nécessite **aucune création de locaux** ou extension des locaux existants. Les infrastructures et locaux existants seront aménagés pour permettre le développement de l'activité et une plus grande régularité.

L'objet de ce dossier est de présenter l'activité de l'entreprise, son projet, d'exposer les impacts de son activité sur l'environnement et les mesures prises ou envisagées pour maîtriser ces impacts au terme de ce projet.

En résumé, la nature des activités reste identique à l'existant et l'augmentation de l'activité sollicitée dans ce dossier n'entraînera aucune modification réellement perceptible, ni de nuisances pour le voisinage et l'environnement.

B. NATURE DE L'ACTIVITE ET NIVEAU DE PRODUCTION

Deux types de produits sont fabriqués sur le site : principalement du beurre, mais également de la crème maturée.

La crème est obtenue par écrémage du lait collecté. Aucune réception de lait n'est effectuée au niveau du site d'Echiré. Les activités de réception et d'écrémage du lait sont réalisées sur le site de la Coopérative, situé à Celles sur Belle.

Dans le cadre de ce projet, l'activité de réception et d'écrémage du lait sera maintenue sur le site de Celles sur Belle. Echiré ne réceptionnera que de la crème qu'elle transformera sur le site.

La crème réceptionnée sur le site d'Echiré est pasteurisée, puis mise à maturation. Il s'agit d'introduire des ferments lactiques dans la crème afin d'amener la crème à s'épaissir, s'acidifier et prendre du goût.

Une partie de la crème maturée sur site est conditionnée et vendue, principalement à destination de la restauration.

Le reste de la crème est dédiée à la production de beurre. La fabrication du beurre est la résultante de l'agglomération des matières grasses sous une action mécanique.

Le beurre d'Echiré est obtenu en utilisant des barattes en bois ; seuls 2 sites en France perpétuent cette tradition. Suite au transfert de la beurrerie du site de Celles sur Belle, d'autres équipements de production seront également implantés en complément (barattes inox et butyrateur).

A terme la capacité de stockage maximale de crème maturée sera de 43 700 litres/jour ; soit 349 600 litres d'équivalent lait.

Dans l'éventualité de la mise en place d'une cuve de stockage supplémentaire, par sécurité le site sollicite donc une autorisation d'exploiter pour une capacité de 400 000 litres d'équivalent-lait par jour.

I. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

A. IMPACT SUR LE SITE

1. Localisation du projet

La commune d'Echiré est située à environ 10 km au nord de l'agglomération Niortaise (cf. carte ci-dessous).



La laiterie est implantée dans le centre-ville d'Echiré, à proximité de la Sèvre Niortaise. Celle-ci s'écoule à environ 140 mètres au nord du site. L'un des bras de la Sèvre forme la limite de propriété.

A ce niveau, subsiste une zone naturelle développée autour de la vallée alluviale de la Sèvre. On y retrouve des prairies et plusieurs zones boisées.

Plusieurs habitations sont implantées en limite de propriété du site :

- au Sud-Ouest : 1 habitation appartenant à la laiterie (louée à un tiers),
- au Sud : 1 habitation de tiers,
- à l'Est : 1 habitation appartenant à la laiterie (louée à un employé du site).

L'église et la mairie d'Echiré sont situées respectivement à 35 et 60 mètres au sud de l'usine. Ces éléments sont présentés sur la carte en page suivante.



2. Configuration du projet - Evolutions

Le projet ne nécessite aucune création de locaux. Les ateliers existants seront aménagés pour permettre l'extension d'activité.

Les nouvelles capacités de stockage du site seront implantées dans les locaux actuels.

3. Impact du projet

- Impact visuel et impact sur le patrimoine architectural

La laiterie est présente au sein du bourg d'Echiré depuis 123 ans et elle fait partie intégrante du paysage local. Ce point est confirmé par son inscription à l'inventaire du patrimoine culturel. L'extension d'activité ne nécessite que des modifications au sein du bâtiment existant. Le projet est en conformité avec les dispositions du PLU.

L'impact visuel ne sera donc pas modifié par le projet.

- Impact sur la faune et la flore

Aucune zone naturelle protégée n'est recensée à moins de cinq kilomètres du site. La situation de la laiterie en zone urbanisée et son éloignement des zones naturelles permettent d'établir qu'elle n'a pas d'impact significatif sur le patrimoine naturel.

- Impact sur le sol et le sous-sol

Le site est en majorité imperméabilisé et les produits dangereux sont stockés dans des locaux spécifiques avec des rétentions adaptées.

B. IMPACT SUR L'EAU

1. Contexte hydrographique

Le réseau hydrographique de la zone d'étude est principalement lié à la Sèvre Niortaise et ses affluents.

Le lit principal de la Sèvre Niortaise est situé à environ 140 mètres au Nord du site. Un de ses bras forme la limite de propriété nord du site.

La carte ci-dessous localise le réseau hydrographique dans le secteur d'étude.



2. Alimentation et usages de l'eau

L'eau utilisée provient majoritairement du réseau public de distribution d'eau potable et dans une moindre mesure de la source présente sur la propriété.

La source est captée sur le site de l'usine. Le captage est protégé par un local fermé architectural (cf. photo ci-contre). Le trop-plein de la source s'écoule naturellement vers la Sèvre Niortaise.

Les postes d'utilisation de l'eau concernent :

- le process (lavage du grain de beurre),
- le lavage des équipements,
- l'alimentation de la chaudière (production de vapeur),
- le refroidissement de certains équipements.



La consommation future en eau du réseau public peut être estimée à environ 17 000 m³/an. La consommation maximale journalière sera de 90 m³/j.

La consommation future en eau de source sera d'environ 6 000 m³/an. La consommation maximale journalière en eau de source sera de 30 m³/j.

Le site a mené depuis plusieurs années, des actions permettant de réduire ses consommations en eau. Ainsi à terme, la consommation future d'eau du réseau public, sera à peine supérieure à la consommation du site mesurée en 2010 (14500 m³/an), pour une activité trois fois plus élevée.

La consommation d'eau de source est limitée à deux usages sur le site : alimentation de la chaudière et refroidissement de certains équipements.

Compte-tenu du process de production, ce dernier usage est réalisé en circuit ouvert. Les volumes d'eau consommés pour ce dernier usage seront faibles (600 m³/an).

Le site sollicite une dérogation pour le maintien du refroidissement en circuit ouvert de certains équipements. L'eau prélevée est restituée au milieu, sans aucun contact avec les matières premières, ni de risque de pollution. De plus, la source fonctionne avec un système de trop plein. Par conséquent, l'eau qui n'est pas prélevée par l'usine, rejoint gravitairement et naturellement la Sèvre Niortaise. Après prélèvement par l'usine, l'eau est également rejetée au milieu naturel à une température d'environ 26,5°C. Cette température de rejet n'a pas d'impact sur le milieu naturel récepteur.

Par ailleurs, l'arrêt de l'utilisation du refroidissement en circuit ouvert, amènerait le site à utiliser une installation frigorifique, et entrainerait donc une augmentation de la consommation énergétique.

A terme, la consommation en eau du site restera peu élevée, sans impact sur la ressource disponible en eau.

3. Gestion des eaux usées

Les eaux sanitaires et industrielles sont collectées en mélange et dirigées vers la station d'épuration collective de Saint-Gelais, exploitée par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

La station d'épuration collective a été mise en service en 2011, et ne reçoit actuellement qu'entre 40 et 50% de la charge de pollution théorique, pour laquelle elle a été dimensionnée. Les performances de traitement de la station sont très bonnes.

Les futurs flux de rejets de la laiterie n'entraîneront pas de dépassement de la capacité nominale de traitement de la station.

Une autorisation de déversement a été sollicitée et obtenue auprès de la CAN. L'arrêté de déversement délivré confirme que les flux de rejet sollicités seront compatibles avec le bon fonctionnement de la station d'épuration de Saint-Gelais. Les valeurs limites de rejet mentionnées dans l'arrêté de déversement sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau : Valeurs limites de rejet de l'arrêté de déversement

Paramètres	Valeurs limites de rejet de l'arrêté de déversement	Flux limites de rejet (volume maxi x concentrations limites)
Volume	100 m ³ /j	-
MES	1 000 mg/l	100 kg/j
DCO	4 800 mg/l	480 kg/j
DBO5	3 500 mg/l	350 kg/j
NK	300 mg/l	30 kg/j
P total	100 mg/l	10 kg/j

4. Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales du site sont des eaux météoriques qui ruissellent sur les surfaces imperméabilisées (toitures et voiries). Elles sont collectées et rejetées vers la Sèvre Niortaise.

Le PLU ne prévoit pas l'obligation de mettre en place un bassin de régulation des débits rejetés (vers le milieu naturel ou le réseau d'eaux pluviales de la ville). Par ailleurs, le projet sera sans impact sur les surfaces imperméabilisées du site.

Compte-tenu de la surface imperméabilisée peu importante du site, le volume d'eau rejetée vers la Sèvre Niortaise, aura peu d'incidence.

5. Risques de pollution accidentelle

Ces risques correspondent à un déversement accidentel de produit ou à un sinistre (eaux d'extinction).

Les produits chimiques utilisés sur le site (produits de lavage principalement) sont stockés dans des locaux spécifiques fermés, dans des contenants posés sur des rétentions, quel que soit le lieu de stockage.

En cas d'incendie sur le site, la capacité maximale de stockage théorique à retenir pour l'ouvrage de rétention des eaux d'extinction est de 259 m³.

Le site ne dispose pas actuellement de dispositif pour le stockage et la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie.

Des aménagements vont être réalisés, en utilisant la topographie naturelle du site pour permettre de créer une zone de rétention au niveau de la cour de l'usine. En effet, du fait de son implantation en centre-ville, le site dispose de peu de réserve foncière, et tout aménagement est soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Dans ce contexte, l'implantation d'un bassin de stockage pour la rétention des eaux d'incendie apparaît difficile.

Aussi les aménagements suivants sont projetés pour créer une zone de rétention des eaux d'extinction :

- mise en place d'obturateurs sur les réseaux d'eaux pluviales au niveau des exutoires au milieu naturel,
- mise en place de bordures sur certaines zones de voiries qui permettront de diriger et de confiner les eaux d'extinction au niveau de la zone de rétention, sans occasionner de gêne pour l'intervention des Services de Secours.

Ces aménagements permettront également de confiner toute pollution accidentelle liée à un déversement accidentel de produits dans le réseau des eaux pluviales.

Les risques de pollution accidentelle sont donc maîtrisés.

C. IMPACT SUR L'AIR

Le recensement des émissions atmosphériques de la laiterie se déduit du descriptif des activités et des équipements du site :

- émissions liées à la circulation des véhicules,
- émission gazeuse et particulaire de l'installation de combustion.

Le présent projet n'entraînera pas d'augmentation notable du trafic actuel généré par l'activité. Le volume de circulation induit par l'activité de la laiterie représente une part infime de la circulation enregistrée sur la RD 748 qui traverse le bourg d'Echiré (1,4 % environ).

L'utilisation de gaz naturel permet de limiter notablement les émissions gazeuses et particulaires de l'installation de combustion par rapport aux combustibles liquides traditionnels (fuel lourd, fuel domestique).

L'entretien régulier de l'installation par un prestataire spécialisé garantit des conditions de combustion optimales et des niveaux d'émissions extrêmement faibles. Dans ces conditions, l'impact lié aux émissions de l'installation apparaît négligeable.

A terme, l'impact du projet sur la qualité de l'air ne sera notablement modifié.

D. IMPACT SUR LE BRUIT

Les sources sonores du site peuvent être regroupées en deux catégories :

- les émissions sonores dues aux transports sur le site (camions de livraison, d'approvisionnement, d'expéditions et véhicules du personnel)
- les émissions sonores dues aux outils de production et équipements divers (principalement les installations frigorifiques et la chaudière).

Les émissions sonores du site sont peu importantes et impactent peu le niveau sonore du bourg.

La campagne de mesure des niveaux sonores réalisée en novembre 2013 a permis de vérifier que :

- les niveaux mesurés en limite de propriété sont inférieurs aux niveaux sonores maximaux admissibles (tels que fixés par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997),
- pour l'ensemble des zones à émergence réglementée, les niveaux d'émergence calculés respectent les valeurs limites réglementaires.

Le projet d'extension d'activité n'entraînera aucune modification importante des équipements industriels, l'équipement le plus sonore (la chaudière) est suffisante pour la production envisagée.

L'extension d'activité du site aura un impact limité sur le niveau sonore induit par le site.

E. DECHETS ET COPRODUITS

Le site génère une quantité peu importante de déchets. Les différentes catégories de déchets qui sont générées actuellement et à terme sur le site ont été répertoriées. Les filières d'élimination ou de valorisation pressenties ont été définies.

Chaque déchet produit sur le site bénéficiera d'un mode de stockage et d'un lieu de stockage adapté à ses caractéristiques et aux risques éventuels qu'il présente.

Tous les déchets produits seront repris par des prestataires agréés.

F. LES TRANSPORTS

Le trafic de véhicules légers peut être estimé à 15 à 20 véhicules/jours, concentrés aux horaires d'embauche, de débauche et de changement d'équipe. Le trafic de véhicules légers devrait rester stable sur le site au terme du projet.

Le nombre de rotations de véhicules lourds sera à terme en légère augmentation, mais représentera au maximum 8 camions par jour.

Le trafic moyen journalier en 2013 sur la route départementale 748E qui traverse Echiré, est évalué entre 2 000 et 5 000 véhicules/jour.

Par conséquent, la circulation induite par l'activité du site est négligeable par rapport à la circulation sur le secteur (au plus 1,4 % par rapport à la tranche basse de l'évaluation).

G. ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

L'incidence de l'activité du site sur les zones NATURA 2000 les plus proches a été évaluée. Ces zones sont relativement éloignées du site (de 5 à 10 km).

L'activité de l'entreprise et l'éloignement par rapport à ces zones n'est pas de nature à générer une incidence notable sur les espèces protégées colonisant les milieux naturels, et particulièrement sur les zones Natura 2000.

H. IMPACT SANITAIRE

L'évaluation des risques sanitaires menée pour la laiterie, a permis de recenser les émissions futures susceptibles de présenter un impact sanitaire pour les populations voisines.

La suppression de l'actuelle installation de réfrigération à l'ammoniac, aboutit à supprimer tout risque sanitaire pour les populations environnantes (en cas de fuite sur l'installation).

Aussi, au final, parmi les composés ou substances émises, seules les émissions sonores ont été retenues.

Les mesures réalisées ont permis de vérifier le respect des valeurs limites réglementaires des niveaux sonores en limite de propriété et du respect des niveaux d'émergence maximum au droit des tiers.

Aussi, le risque d'impact sanitaire lié aux émissions sonores du site pour les tiers apparaît limité et donc acceptable.

I. IMPACTS CUMULES LIES AUX "PROJETS EN COURS"

Le projet d'extension de la laiterie d'Echiré ne présente pas d'impacts cumulés avec les projets connus sur la zone d'étude.

J. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

La laiterie a fait le choix d'une utilisation rationnelle de l'énergie. Les principales sources d'énergie utilisées sur le site sont l'électricité et le gaz naturel.

L'augmentation d'activité du site devrait permettre de réduire les ratios de consommation actuels, en réalisant des économies d'échelle.

K. INVESTISSEMENTS ET MESURES COMPENSATOIRES

Le tableau suivant recense les dispositifs prévus pour éviter, réduire ou compenser les impacts de toutes natures attendus du fait du projet de la Coopérative.

Tableau : Dispositifs prévus pour éviter, réduire, compenser les impacts

Dispositions retenues par la laiterie d'Echiré	Coût (en k€)	Echéancier
Suppression de l'installation frigorifique ammoniac	20 000 €	2014 - réalisé
Remplacement de l'installation ammoniac par une installation fréon	100 000 €	2014 - réalisé
Démantèlement de la cuve de stockage gasoil et du poste de distribution	10 000 €	2015-2016
Détection incendie local de stockage des emballages et mur coupe-feu en limite de propriété de l'habitation sud	50 000 € (estimation)	2017
Travaux de modification des réseaux d'eaux pluviales pour créer une zone de confinement	100 000 € (estimation)	2017-2018

Le projet de la Coopérative représente un investissement d'environ 280 000€ pour la maîtrise des émissions de toutes natures.

L. REMISE EN ETAT DU SITE

En cas de cessation définitive d'exploitation, les sources potentielles d'impact seraient les suivantes :

- Impact visuel : dégradation des structures et des bâtiments,
- Impact sur la qualité de l'eau et des sols : pollution des eaux superficielles ou profondes par des déversements accidentels de produits chimiques, d'eaux résiduaires, ...,
- Sécurité :
 - dégradation importante des bâtiments pouvant entraîner leur écroulement et un danger pour les personnes,
 - risque électrique : courts-circuits, électrocution, risques d'incendie,
 - risque d'explosion et d'incendie : liquides inflammables, gaz inflammables, matières combustibles...

Le cas échéant et au vu des sources potentielles d'impact, la laiterie retiendrait les mesures suivantes :

- Transfert des produits finis sur d'autres sites du groupe ou expédition, vente éventuelle des matières premières ou transfert,
- Evacuation et élimination des déchets et des produits dangereux,
- Enlèvement de toutes substances potentiellement polluantes : déchets, huiles usagées, produits chimiques ou de désinfection, ...
- Vidange et dégazage des ouvrages de stockage divers (tanks de crème, cuve d'azote,...),
- Maintien en état des structures et mise en œuvre de dispositifs évitant toute intrusion ou mise en œuvre du démontage après obtention d'un permis de démolition et remise en état du site permettant les usages prévus par les documents d'urbanisme
- Suppression des risques incendie et explosion (coupure de toutes les alimentations en électricité et en eau par les services autorisés),
- Etudes et analyses des sols et des eaux avec engagement des procédures nécessaires de dépollution des sols ou des eaux souterraines éventuellement polluées,
- Entretien des abords du site et de la clôture,
- Surveillance périodique du site.

La laiterie informerait le Préfet dans les conditions et délais fixés par l'article R 512-74 et suivants du Code de l'Environnement.

Ces conditions réglementaires intègrent la réalisation d'un mémoire sur l'état du site. La cessation d'activité serait notifiée au Préfet au moins trois mois avant celle-ci.

La remise en état éventuelle du site (en cas de cessation définitive d'exploitation sans reprise par un autre exploitant) serait définie en fonction des usages prévus par les documents d'urbanisme.

II. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

L'analyse des accidents ou incidents recensés par la base de données du BARPI dans des établissements de l'industrie laitière a permis d'identifier :

- Les types d'accidents,
- Les conséquences matérielles, humaines et environnementales de ces accidents,
- Les causes connues de ces accidents et les équipements concernés.

Cette accidentologie appliquée aux caractéristiques du site met en évidence que les principaux dangers sont :

- Les déversements accidentels aqueux (produits chimiques, effluents),
- Les incendies (emballages).

La suppression de l'actuelle installation de réfrigération à l'ammoniac, aboutit à ne plus retenir ce danger pour le site.

Ces données et l'identification des potentiels de dangers externes (liés à l'environnement humain, naturel et aux infrastructures extérieures au site) et internes (liés aux caractéristiques des produits manipulés, des installations et à leur configuration) ont permis de recenser les événements redoutés pour le site. Ils sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau : Synthèse sur les événements redoutés

N°	Installation	Evènement redouté	Conséquences possibles	Gravité estimée	Sélection
1	Transformateur	Incendie	Destruction de l'équipement	Interne au site	Non retenu
2		Perte d'huile	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
3	Stockage des emballages	Incendie	Destruction des biens du local Blessures sur une personne à proximité	Nature et quantité des produits stockés	Retenu
4	Compresseurs d'air	Explosion	Destruction de l'équipement	Interne au site	Non retenu
5		Incendie	Destruction de l'équipement	Interne au site	Non retenu
6		Déversement d'huile	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
7	Compresseurs fréon	Explosion	Destruction de l'équipement	Interne au site	Non retenu
8		Incendie	Destruction de l'équipement	Interne au site	Non retenu
9		Déversement d'huile	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
10	Stockage des produits finis	Incendie	Destruction des biens du local Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
11	Circuit de réfrigération fréon	Fuite de gaz	Possibilité d'intoxication de personne	Interne au site	Non retenu
12	Stockage de produits liquides	Perte de confinement	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
13	Stockage de produits chimiques en petits contenants	Perte de confinement	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
14		Mélange	Possible dégagement de gaz toxiques	Interne au site	Non retenu
15	Chargeurs d'accumulateurs	Explosion	Destruction des biens du local Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
16		Perte de confinement	Pollution milieu naturel	Interne au site	Non retenu
17	Cuve d'azote	Perte de confinement	Asphyxie possible par raréfaction d'air	Interne au site	Non retenu
18	Chaudière	Explosion	Destruction des biens du local Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu
19		Incendie	Destruction des biens du local Blessures sur une personne à proximité	Interne au site	Non retenu

Pour l'évènement redouté identifié ci-dessus (incendie stockage emballages), une approche qualitative des conséquences de l'évènement a été réalisée. Les mesures de prévention et de protection en place sur le site ont été inventoriées :

- Mesures destinées à limiter la survenance de source d'ignition,
- Mesures de détection et de lutte contre l'incendie,
- Mesures de contrôle-maintenance,
- Mesures de protection,
- Mesures de prévention des dangers externes,
- Accessibilité du site aux services de secours,
- Capacité de rétentions des eaux d'extinction.

Les distances d'effets sont précisées sur les plans joints en annexe.

Les mesures de prévention et de protection apparaissent donc adaptées aux dangers répertoriés. La grille de criticité relative à la gravité des conséquences pour les différents scénarios modélisés est la suivante :

Tableau : Synthèse des couples probabilité/gravité

Local	Effet thermique	Effet toxique	Pollution du milieu naturel
Stockage emballages	C/2 : n°1	C/1: n°2	D/2 : n°3

Légende : 1 : modérée ; 2 : sérieux

Tableau : Grille de criticité

Gravité		Probabilité				
		E	D	C	B	A
		Extrêmement peu probable	Très improbable	Improbable	Probable	Courant
5	Désastreuse					
4	Catastrophique					
3	Importante					
2	Sérieuse		3	1		
1	Modérée			2		

Légende :

Zone rouge : risque inacceptable.

Zone jaune : zones de mesures de maîtrise des risques : les risques sont jugés tolérables et seront acceptés seulement si l'exploitant a analysé toutes les mesures de maîtrise du risque envisageables et mis en œuvre celles dont le coût n'est pas disproportionné par rapport aux bénéfices attendus.

Zone verte correspond à un risque résiduel, compte tenu des mesures de maîtrise du risque, modéré et n'impliquant pas d'obligation de réduction complémentaire du risque d'accident au titre des installations classées.

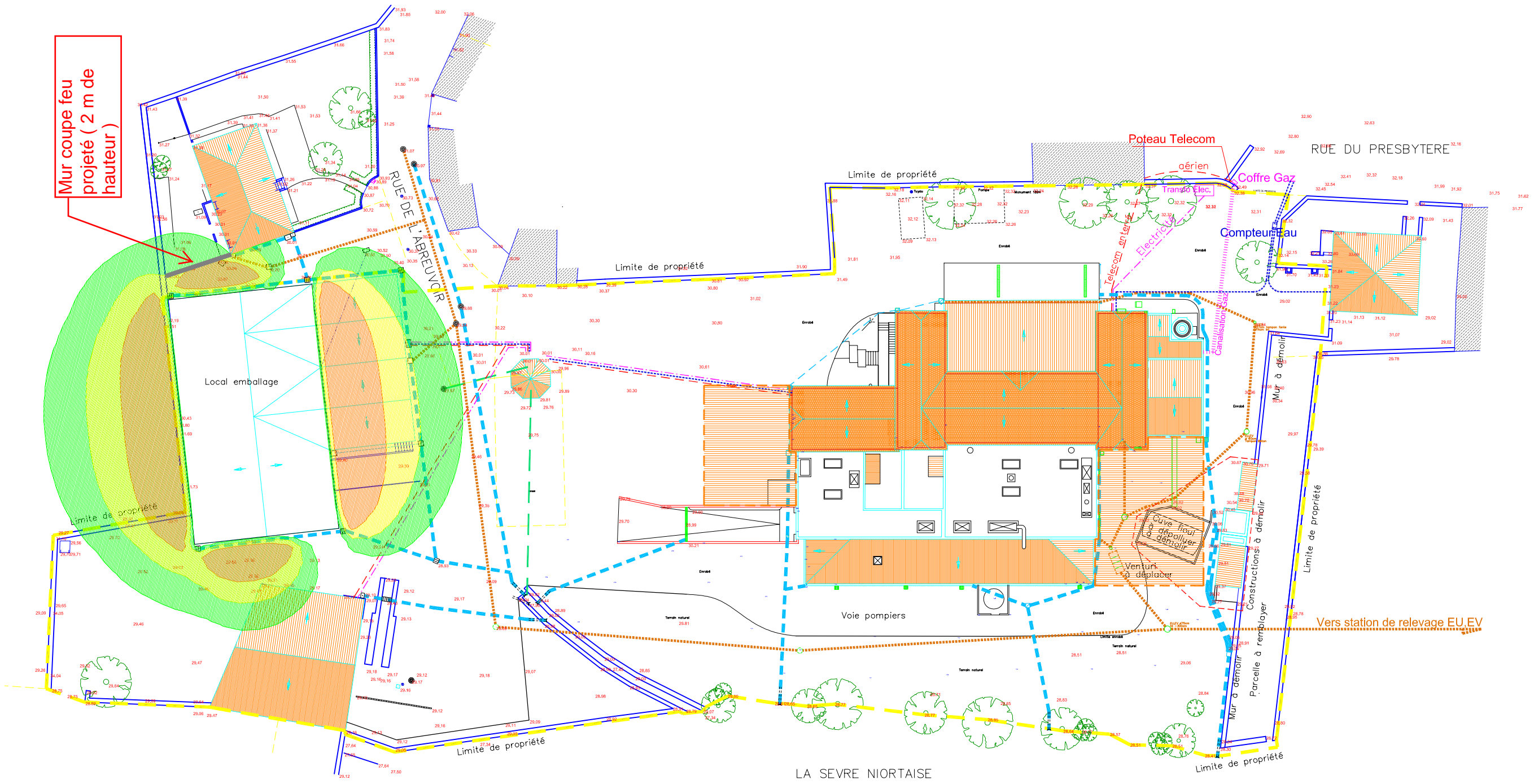
Aucun risque n'est classé comme inacceptable. Les mesures de prévention et de protection qui sont en place sur le site de la laiterie permettent donc d'assurer un niveau de risque relativement bas, qui soit acceptable tant par le personnel du site que par le voisinage.

En cas d'incendie du local des emballages, afin de limiter l'impact sur la maison située au sud du local, il est projeté les aménagements suivants :

- mur coupe-feu en limite de propriété de l'habitation au sud,
- alarme incendie avec alerte sonore.

ANNEXE

Cartographie des distances d'effets en cas d'incendie ou d'explosion









 ZI Les Basses Forges
 35 530 NOYAL SUR VILAINE
 Tel : 02-99-04-10-20
 Fax : 02-99-04-10-25

**COOPERATIVE LAITIERE DE LA SEVRE
 LAITERIE D'ECHIRE (79)**
 Dossier Installations Classées
 pour la protection de l'environnement
 Plan des zones de flux thermiques

Local emballage

LEGENDE


 ZEI : 3 kW/m²
 ZEL : 5 kW/m²
 ZELS : 8 kW/m²
 Limite de propriété